Un groupe d'experts indépendants de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme a prévenu mercredi que les mesures qui empêchent en Iran les femmes et d'autres citoyens de se présenter aux élections présidentielles constituaient des violations graves des droits de l'homme.

La semaine dernière, le « Conseil des gardiens » - organe composé de 12 théologiens et juristes donnant un avis obligatoire sur les candidatures – a donné son feu vert pour seulement huit candidats sur 686 aux élections présidentielles du 14 juin. Plusieurs personnalités politiques et l'ensemble des 30 femmes candidates ont été exclus, mettant ainsi en doute l'équité et la transparence des procédures d'examen des candidatures.

« Cette disqualification en masse des candidats présidentiels, et notamment le rejet des femmes qui souhaitaient se présenter, constitue une violation du droit fondamental à la participation politique protégé par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que l'Iran a ratifié » déclare le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Iran, Ahmed Shaheed, dans un communiqué de presse.

« Toute restriction de ce droit doit être fondée sur des critères raisonnables, et sans qu'aucune distinction ne puisse être faite en fonction de la race, du genre, de la religion ou des opinions politiques », ajoute-t-il.

Plusieurs candidats auraient été disqualifiés en raison de leur association aux manifestations postélectorales de 2009 et leurs appels au respect des droits humains fondamentaux, parmi lesquels la liberté d'expression, d'association et de rassemblement.

La Présidente du Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, Kamala Chandrakirana, a de son côté souligné que l'exclusion des femmes de la politique est contraire aux articles 2 et 3 dudit Pacte international.

Source : AWID

Licence de l'article: Copyright - **Titulaire de la licence de l'article:** UN